



18 octobre 2019

« Et toi, tu fais quoi après ta thèse ? »

**L'insertion professionnelle des doctorants : états des lieux**

**Le doctorat : une formation professionnelle à et par la recherche**

*Alice BORNAND, Juriste Contrats et Propriété Intellectuelle*

# La Valorisation du doctorat 1/2

- Reconnaissance générale
- Outils législatifs et/ou réglementaires :
  - Assises de l'ESR – 2012 : « faire reconnaître le doctorat dans la haute fonction publique et dans les conventions collectives »
  - Loi ESR – 2013 : place centrale du doctorat



## La Valorisation du doctorat 2/2

- Arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat
  - Rôle du directeur de thèse
  - Jury de thèse
  - Convention de formation
  - Taux d'encadrement
  - Année de césure
  - Cotutelle de thèse
  - Formation doctorale
- CIR embauche de jeune docteur en CDI
- Journée nationale sur le Doctorat
- A venir : loi de programmation pluriannuelle de la recherche



# Le doctorat, une expérience professionnelle 1/2

- Article L612-7 code de l'éducation : Le doctorat est une « expérience professionnelle de recherche »
- Charte européenne du chercheur : reconnaissance de la profession de chercheur et ce dès le début de carrière c'est à dire au niveau du doctorant
- Contrat doctoral : intégration des chercheurs doctorants parmi les personnels de l'établissement



## Le doctorat, une expérience professionnelle 2/2

- Dispositifs Doctorats collaboratifs partenaires socio-économiques :
  - CIFRE,
  - EJD,
  - demi-bourse, etc
  
- Concours i-PhD : soutenir les vocations entrepreneuriales des jeunes docteurs



# Le doctorat, une formation professionnalisante

- Appui à l'insertion professionnelle
  - Enregistrement au RNCP depuis février 2019
  - Ecoles doctorales (formation doctorale)
  - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
  - Doctoriades 2019

